

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 39

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2026-55

Objet : Convention de partenariat 2026-2027 entre la ville de Trappes et l'association Étoile Sportive de Trappes-Football

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt avril, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Said DSOULI, Mimouna SARAMBOUNOU, Marie-Pierre FILY, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Florian SORIN, Othman ERRAFYQY, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Noura DALI
Houssem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT
Cristina MORAIS représentée par Frederic REBOUL
Fouzi BENTALEB représenté par Sandrine GRANDGAMBE
Ayoub CHENNOUFI représenté par Othman ERRAFYQY
Fiona HUGO représentée par Alienor EBLING
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE
Nora FALK représentée par Dalale BELHOUT
Florence ABIVEN représentée par Aïcha BORGES
Chaineze LAABOULI-JAKOUM représentée par Sira DIARRA

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Nahida AOUSTIN, Pascal TRAN, Jean-Baptiste GRENIER, Nelly LOUIS, Stéphane DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2026-55

Objet : Convention de partenariat 2026-2027 entre la ville de Trappes et l'association Étoile Sportive de Trappes-Football

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Considérant que la convention de partenariat 2023-2025 entre la ville de Trappes et l'Étoile Sportive de Trappes-Football est arrivée à son terme ;

Considérant que l'Étoile Sportive de Trappe-Football est un acteur majeur de la vie sportive locale ;

Considérant la volonté de la Ville de proposer une convention intégrant des objectifs en lien avec sa politique sportive ;

Considérant la convention 2026/2027 entre la ville de Trappes et l'association l'Étoile Sportive de Trappes-Football annexée ;

Considérant l'avis de la Commission Éducation, Jeunesse, Culture, Sports et Vie Associative du 15 avril 2026 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve la convention conclue entre la ville de Trappes et l'association l'Étoile Sportive de Trappes-Football du 20 avril 2026 au 19 avril 2027.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tous les documents y afférents.

Article 3 : Dit que les dépenses afférentes sont inscrites aux budgets des exercices concernés.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

22 AVR. 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh